Limoges Métropole
Communauté urbaine

PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL
Limoges Métropole

Aide à la
TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE AGRICOLE

AGRICULTURE NUMÉRIQUE

Limoges Métropole accompagne le développement de votre exploitation agricole

AIDE FINANCIÈRE
JUSQU'À 5 000 €
SOUS RÉSERVE DE CONDITIONS

Retrouvez tous nos dispositifs sur
limoges-metropole.fr

LIMOGES MÉTROPOLE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Limoges Métropole
Communauté urbaine

LIMOGES MÉTROPOLE ACCOMPAGNE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES AGRICOLES

OBJECTIFS

- **Améliorer la compétitivité des exploitations,** les conditions de travail, l'impact environnemental et le bien-être animal.

EXEMPLES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES

- **Mise en place d'Outils d'Aide à la Décision (OAD) :** Optimisation d'itinéraire cultural, prédiction des risques de maladies, optimisation de l'efficacité des traitements phytosanitaires, optimisation des systèmes d'irrigation etc.
- **Acquisition de matériels spécifiques :** équipements connectés, capteurs, drones, robots (si logiciel ou application intégré(e)), etc.
- **Outils de gestion de l'exploitation :** logiciels spécifiques, création de site de vente en ligne, etc.

SONT EXCLUS

- Les investissements de renouvellement à l'identique ;
- Les investissements informatiques liés à la gestion courante de l'entreprise (ordinateur et/ou terminal de paiement) ;
- Les prestations de maintenance ou de fonctionnement ;
- La création de sites internet vitrine non complétés de modules spécifiques (vente en ligne, génération de devis...) ;
- Les éléments afférents à de la communication digitale : vidéos, shooting photos, charte graphique, prestation de community management,etc ;
- Les opérations de mise en conformité de la réglementation (exemple : RGPD, etc.)

MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE : 50 % DES DÉPENSES DANS LA LIMITE DE 5 000 € PAIEMENT EFFECTUÉ PAR VERSEMENT UNIQUE SUR FACTURES ACQUITTÉES

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Justifier de la plus-value apportée par les investissements matériels, prestations intellectuelles et logiciels de la démarche de transformation numérique ;
- Avoir son siège d'exploitation sur le territoire de Limoges Métropole.
- Être immatriculé au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers et/ou à la MSA ;
- Être en situation économique et financière saine, doté de capitaux propres positifs ;
- Être en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales et fiscales.

Déposez votre demande

Pour toute demande d'information :

limoges-metropole.fr

Pauline DESBUISSON
05 19 39 20 08 / 06 59 70 49 44
pauline.desbuisson@limoges-metropole.fr